

Rapport  
de la commission sociale et culturelle  
au  
CONSEIL GENERAL  
concernant  
les COMPTES 2020  
de la ville de Sion

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour l'examen des comptes 2020 de la Ville de Sion. Elle a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz (Chef du service des finances) et du Président de la Municipalité M. Philippe Varone le 28 mai 2021 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen des comptes 2020, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian  
Vice-président : Reist Martin  
Rapporteur : Moren Jean-Philippe  
Membres : Bernhard Michaël  
Bianchi Kilian  
Gianadda Isabelle  
Juillerat Olivier  
Mukuna Gabriel  
Paladini Chantal  
Pellissier Valentin  
Pfister-Mayoraz Brigitte

Document de travail à l'usage du Conseil général

## 1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Les comptes 2020 de la ville de Sion ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2020 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## Dicastère o

La commission souligne sa satisfaction pour l'optimisation de la lecture des comptes et de sa configuration. Remerciements particuliers pour les renseignements complémentaires de chaque dicastère.

### Question 1

Lors de notre rencontre de l'année passée, il avait été soulevé que chaque dicastère devait proposer des réductions budgétaires en vue de l'entrée en vigueur de la RFFA. La CSC souhaiterait connaître en détail les économies qui ont pu être réalisées sur les comptes 2020 pour les dicastères qui la concernent particulièrement : Education et culture, Affaires sociales et Sport, Jeunesse et loisirs.

### Réponse

L'analyse des tâches réalisée durant l'exercice 2020 a eu un impact sur l'élaboration du budget 2021 et non sur les comptes 2020.

### Remarque de la commission

La CSC posera cette même question lors de l'étude du budget 2022.

### Question 2

La CSC a le souci de connaître l'impact des amendements proposés par le Conseil Général sur le budget. Ainsi, quels sont les impacts concrets des amendements ci-dessous, votés en décembre 2019 (cf. Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 17 décembre 2019) sur les comptes 2020. Comment ont-ils été répercutés dans les comptes ?

- 1.3 éducation et culture amendement PDC augmentation de 400'000 rubrique bâtiments scolaires.*
- 1.3 amendement ADG augmentation de 50'000.-rubrique Culture/subventions à des institutions privées afin de soutenir un festival culturel gratuit durant l'été*
- 1.4 affaires sociales amendement PLR augmentation de 25'000.- rubrique Crèche et jardin d'enfants/subventions accordées à des institutions privées*

### Réponse

Suite aux amendements acceptés par le Conseil général lors du plenum du 17 décembre 2019, nous avons modifié le projet de budget en conséquence.

1.3 Bâtiments scolaires : le conseil général a alloué Fr. 400'000.- de plus au budget 2020 pour des mesures sismiques sur les bâtiments scolaires. Courant 2020, des mesures parasismiques ont été réalisées dans les centres scolaires de Sacré-Cœur (Fr. 150'000.-) et de Gravelone (Fr. 250'000.-).

1.3 Subventions culturelles : une subvention de Fr. 50'000.- pour le Pollen Festival a été ajoutée dans le budget 2020. Pour des raisons de restrictions sanitaires, le festival n'a pas pu avoir lieu en 2020.

1.4 Crèches et jardins d'enfants : la subvention communale à l'association Le Cartable (parents d'accueil) a été augmentée de Fr. 25'000.-.

#### *Remarque de la commission*

La commission espère que le **pollenfestival** pourra avoir lieu cet été et qu'une communication efficace permettra d'attirer un maximum de spectateurs.

#### *Question 3*

Quelles sont les réductions de charges que l'on peut imputer au Covid19 et combien de dépenses supplémentaires ont été engendrées par le COVID19 ? La CSC voudrait connaître les détails de l'imputation globale du Covid19 chiffrée à Fr. 3'000'000.- dans les comptes 2020.

#### *Réponse*

**Impact du COVID-19 sur les comptes 2020 :**

Mesures	CHF
Campagne de promotion et d'animations / ensemble19.ch / sionmaville	200'000 CHF
Matériels de protections et divers	100'000 CHF
Mesures de solidarité	500'000 CHF
Diminution des impôts sur le revenu et la fortune	600'000 CHF
Diminution des impôts sur le bénéfice et le capital	700'000 CHF
Augmentation du déficit de l'aéroport (baisse des recettes)	300'000 CHF
Soins dentaires scolaires	- 100'000 CHF
Activités scolaires (sorties, etc.)	- 230'000 CHF
Diminution de subventions (manifestations reportées ou annulées)	- 400'000 CHF
Abandon de la facturation des terrasses pour la période du 1er mars au 30 juin 2020	50'000 CHF
Diminution de certaines recettes (forains, brocantes, marchés, lotos, manifestations, chantiers, SGA)	200'000 CHF
Participation charges d'exploitation de la PRVC	300'000 CHF
Diminution des recettes du contrôle des habitants	100'000 CHF
Abandon des loyers commerciaux facturés par la Ville de Sion pour le période du 1 mars au 30 avril	65'000 CHF
Location Stade de Tourbillon	175'000 CHF
Diminution des recettes des piscines	300'000 CHF
<b>TOTAL</b>	<b>2'860'000 CHF</b>

L'incidence financière du COVID-19 sur les comptes 2020 s'élève à Fr. 2,86 millions, soit Fr. 3,00 millions en chiffre arrondi.

*Remarque de la commission*

Pas de remarque particulière de la commission

## Question 4

Quelles sont les critères concernant la mise en vente des terrains de la Commune ? Quelle est la stratégie de la Ville ? La CSC pose cette question car elle s'intéresse à la sauvegarde du patrimoine sédurois.

## Réponse

Le conseil communal a approuvé, en août 2019, un document intitulé « politique foncière communale ». Il y est fait la distinction entre le patrimoine financier et administratif, soit l'ensemble des terrains et bâtiments nécessaires à l'exécution des tâches et des services publics (routes, places, écoles, centres sportifs, bâtiments administratifs). Les immeubles du patrimoine administratif ne sont de fait pas vendables. Les biens fonciers placés dans le patrimoine financier sont ceux qui peuvent, librement, être acquis ou vendus et affectés à une autre utilisation que l'actuelle. Les critères pour l'acquisition ou la vente d'un bien foncier du patrimoine financier sont les suivants :

- est-il stratégique pour la Commune (terrain au centre-ville ou nécessaire à une mise en valeur proche ou future, etc.) ?
- facilitera-t-il une mission de la Commune (son achat permettra une réalisation d'intérêt public, respectivement sa vente l'en empêcherait) ?
- a-t-il un rendement financier correct (le prix payé ne doit pas être excessif en regard de l'importance de l'objet pour la Commune ; le prix de vente doit être celui du marché) ?
- permettra-t-il un échange intéressant pour la collectivité ?
- son acquisition/sa vente permettra-t-elle la réalisation d'un but social, économique, écologique ou environnemental ?

## Remarque de la commission

Pas de remarque particulière

## Question 5

Comment est fixée la priorisation de l'utilisation des crédits d'engagement acceptés par le Conseil Général ? (p.270 de la brochure des comptes)

## Réponse

L'article 81 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes définit la notion de crédit d'engagement :

*« Un crédit d'engagement est une autorisation de procéder, pour un objectif visé, à des engagements financiers d'un montant déterminé. Il est décidé par l'autorité compétente (art. 17 al. 1, 31 al. 1 et 33 al. 2 LCo) pour les investissements et les subventions aux investissements de tiers qui s'étendent sur plusieurs années ainsi que pour les engagements conditionnels.*

*Un crédit d'engagement devient caduc après huit ans, si les travaux n'ont pas commencé. ».*

L'utilisation des crédits d'engagement dépend :

- de la maturité du projet : durée des études à réaliser, contraintes techniques à régler, levée des éventuelles oppositions, etc.
- de notre planification financière et budgétaire : équilibre financier global à trouver entre la marge d'autofinancement et le niveau de nos investissements nets.

*Remarque de la commission*

Pas de remarque particulière

**Dicastère 1 : Administration générale & Finances**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>154.381</b>	<b>Culte</b>	<b>75</b>

*Question 6*

**Attributions aux financements spéciaux : Est-ce que la municipalité a une explication sur ces attributions aux financements spéciaux ?**

*Réponse*

Sur la base du règlement communal sur la perception d'un impôt pour le culte, la Ville de Sion encaisse l'impôt sur le culte et le reverse ensuite aux églises reconnues de droit public par la Constitution cantonale.

L'impôt du culte est un compte à financement spécial et a donc un impact neutre sur le résultat d'exercice.

En 2020, les montants d'impôts encaissés ont été supérieurs aux contributions versées aux églises reconnues. Le « boni » a donc été attribué au fonds « impôt sur le culte » au bilan. La fortune du compte à financement spécial s'élève à Fr. 528'636.41 au 31 décembre 2020.

*Remarque de la commission*

Pas de remarque particulière

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
1	Fonctionnement	154.481	Culte	75

*Question 7*

**Prélèvements sur les financements spéciaux : Quel est le rôle spécifique de ce prélèvement ?**

*Réponse*

Idem réponse à la question précédente.

*Remarque de la commission*

Pas de remarque particulière

Document de travail à l'usage du Conseil général

## Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
2	<i>Fonctionnement</i>	264.381	<i>Gestion du portefeuille énergétique</i>	85

### Question 8

**Attributions aux financements spéciaux : Quelles sont les propositions de prestations ? Quelles sont ces mesures et ces promotions ?**

### Réponse

La Ville de Sion, par l'intermédiaire du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables, vise à promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et à encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables.

Dans le cadre du budget annuel octroyé pour l'application de ce règlement, la commune peut soutenir financièrement des mesures pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'amélioration et l'efficacité énergétique des installations, l'utilisation des énergies renouvelables, le conseil ou encore les études dans le domaine de l'énergie.

L'annexe de ce règlement précise les mesures éligibles à un subventionnement :

- Mesure 1 : Isolation thermique : façade, toit, mur et sol contre terre ou extérieur ;
- Mesure 2 : Capteurs solaires thermiques ;
- Mesure 3 : Analyse énergétique : CECB Plus.

### Remarque de la commission

Pas de remarque particulière

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
2	Investissements	260.52	Economie, innovation & tourisme	188

**Question 9**

**Prêts et participations permanentes : Quelle est la stratégie de participation à Thyon-Région Tourisme ?**

**Réponse**

La prise de participation dans Thyon Région Tourisme SA est motivée par les raisons suivantes :

1. Le territoire sédunois s'étendant jusque sur le plateau de Thyon, il nous semble important que la Ville soit associée aux décisions des principaux acteurs touristiques du cône de Thyon. La future liaison plaine-montagne renforce encore cette décision.
2. 2020 a vu l'élaboration des lignes directrices de la politique touristique communale sédunoise. La stratégie ainsi définie prévoit notamment une collaboration accrue avec les stations et communes voisines dans la création de produits et expériences touristiques.
3. Collaborer avec Thyon Région Tourisme SA, avec les autres stations avoisinantes, et avec Valais Wallis Promotion permet la construction de budgets publicitaires pour la promotion sur les marchés suisses et étrangers.

Ainsi, de concert avec la société de développement de Sion qui a également acquis une participation, la Ville de Sion pourra être associée au futur développement touristique du cône de Thyon.

**Remarque de la commission**

La commission est satisfaite de la réponse de la ville et se réjouit de participer au développement de Thyon Région par la société Thyon Région Tourisme SA.

## Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
3	<i>Fonctionnement</i>	306.361	<i>Activités médicales scolaires</i>	97

### Question 10

**Subventions accordées au canton : Que représente cette augmentation de 55'000.- ?**

### Réponse

Cette augmentation a été accordée par le conseil général en tant que crédit supplémentaire (no 07/2020, du 26.10.2020).

La justification suivant avait été donnée dans la demande : « En application de l'art. 34 de la Loi sur l'enseignement spécialisé du 12.05.2016 : « L'Etat assure le financement des frais de transports prévus à l'article 15 lettre f de la présente loi et les facture entièrement à l'ensemble des communes du canton, au prorata de leur population ».

Pour l'établissement du budget, nous nous appuyions sur les données fournies par l'Etat. Comme le budget 2019 s'élevait à CHF 260'000.- et qu'aucun changement majeur n'avait été annoncé, nous avons repris la même somme dans le budget 2020. Les factures 2020 adressées par l'Etat dépassent cependant d'environ CHF 55'000.- les prévisions du budget 2020 ».

### Remarque de la commission

Pas de commentaires particuliers

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	<i>Fonctionnement</i>	320.365	<i>Culture</i>	99

### Question 11

***Subventions accordées à des institutions privées : En ce qui concerne le Covid, la CSC aimerait savoir comment les modifications de subventions à des institutions privées ont été décidées ? (exemple : Sion festival -200'000.-)***

**Réponse**

Dans le contexte du COVID, la Ville de Sion s'est positionnée de façon à soutenir ses partenaires culturels à hauteur des frais engagés et en complément des autres soutiens publics et parapublics. La Ville de Sion a souligné la nécessité de réaliser les démarches administratives ad hoc auprès des autorités cantonales afin de pouvoir accéder aux mesures de soutien mises en place par la confédération. Certaines institutions ont bénéficié de ces mesures et le soutien de la Ville s'est vu réduit en fonction.

Concernant le soutien 2020 de la Ville au Sion Festival, une partie de la subvention 2020 du Sion Festival (100'000.-) a été provisionnée sur l'année 2021 sous forme de garantie de déficit. Il s'agissait de pouvoir assurer la réalisation du report du Concours Junior 2020 au printemps 2021. Ce projet a pu avoir lieu.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	<b>Fonctionnement</b>	307	<b>Activités parascolaires</b>	98

**Question 12**

***Que pense la ville de la pétition au sujet des arts plastiques ? Pourquoi cette économie ?***

**Réponse**

Il s'agit tout d'abord de préciser que la ville de Sion n'a pas du tout décidé de supprimer les cours d'arts plastiques pour des raisons financières, mais elle a décidé de réorganiser et de mettre à jour ses prestations.

Dans un esprit d'égalité de traitement entre toutes les sociétés proposant au niveau séduinois des activités culturelles, sociales ou sportives, la ville a décidé de ne plus prendre en charge elle-même les salaires de ces monitrices d'arts plastiques ainsi que les travaux/frais administratifs inhérents assumés par le secrétariat de la direction des écoles. Elle continue cependant à soutenir ces personnes et leurs activités en leur mettant gratuitement à disposition un local dédié

spécifiquement et exclusivement à leurs cours, en transmettant et diffusant les informations concernant ces offres aux jeunes sédunois (flyers, agenda scolaire, ...) et en soutenant, par des subventions communales (chèques scolaires et aides culturelles communales), les parents inscrivant leurs enfants à ces cours.

Il est à rappeler que des dizaines de sociétés sédunoises ne profitent pas de telles conditions et que la ville est attentive à une égalité de traitement entre prestataires d'offres pour nos jeunes. En conséquence, elle continuera à soutenir les initiatives et les projets de ce genre tout en ne désavantageant ou pénalisant pas d'autres associations, sociétés ou personnes privées proposant elles aussi des cours à de nombreux jeunes sédunois.

#### *Remarque de la commission*

La commission prend acte que désormais c'est le principe d'égalité de traitement entre toutes les sociétés qui prévaut. Toutefois, la CSC souhaite que les enfants de la commune aient encore accès à des activités créatrices facultatives de qualité, par exemple selon le modèle des sports facultatifs ou par le biais du centre RLC qui pourrait être actif dans les quartiers avant une possible mise en place des maisons de quartier.

La CSC aurait souhaité être avisée des raisons de cette décision afin de pouvoir les expliquer à la population. Cela aurait peut-être évité une pétition.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## Dicastère 4 : Affaires sociales

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	403.436	Autorité de protection enfants/adultes	110

### Question 13

**Dédommagements de tiers : Pourquoi les dédommagements de tiers ont-ils baissé par rapport au budget ?**

**Question générale** : Est-ce que la ville prévoit une stratégie particulière post-Covid19 ? Les demandes seront probablement exponentielles à la suite de la Covid19.

### Réponse

1. Les dédommagements de tiers sont effectivement plus bas pour un peu plus de Fr. 100'000.-. Cette diminution concerne notamment les indemnités de gestion des curateurs privés. Depuis l'année 2020, ces curateurs doivent désormais être salariés. Le budget 2020 en a tenu compte pour la première fois. Dans les faits, il est apparu que le montant était moins élevé en raison de la reddition des comptes bisannuels, générant le versement de l'indemnité de gestion, ainsi que la renonciation de certains d'entre eux à cette nouvelle forme de rémunération.

La contrepartie se trouve au 403.301 soit en relation avec les indemnités effectivement versées aux curateurs privés également inférieures d'environ Fr. 80'000.-. Le solde concerne des variations sur les frais de séance facturés aux personnes concernées et aux tiers.

2. Cette question comporte plusieurs volets, notamment économique et social. Sur le second, à ce jour les indicateurs suisses en notre possession font état de progression significative de l'aide sociale à l'horizon de 2022 (taux d'aide sociale de 3.8% en 2022 et 3.6% en 2023 contre 3.2% actuellement, source CSIAS janvier 2021). Ces chiffres doivent toutefois être considérés avec précaution car la précédente analyse CSIAS (mai 2020) prévoyait un taux de 3.8% en 2021 et de 4% en 2022.

De manière générale, le recul sur l'année 2020 a démontré que les prestations socio-sanitaires avaient pu être maintenues grâce à la flexibilité du personnel ainsi qu'aux aménagements organisationnels et techniques. Ainsi, il a été possible de limiter les conséquences de précarisations majeures (social, médical, économique).

Plusieurs actions spécifiques furent mises en œuvre afin de rester en contact avec la population. En guise d'exemple, la Ville de Sion créa une Helpline (027 324 1950) permettant d'orienter les besoins en s'appuyant sur le réseau pré-existant. De même, un courrier fut adressé à tous les aînés de plus de 80 ans vivant seul en les invitant à se manifester en cas de nécessité.

Ainsi, le dispositif sédunois est en mesure de faire face à une progression de la précarité en considérant que celle-ci puisse être identifiée par le réseau, notamment avec des outils renforcés comme évoqué au paragraphe précédent.

Les défis à venir commandent aux Affaires Sociales une constante vigilance en la matière. L'attention se porte actuellement sur la reprise économique afin de soulager les régimes d'assurance qui précèdent l'aide sociale (LACI, RHT, APG) ainsi que la progression des placements mineurs.

#### *Remarque de la commission*

La CSC remercie le service pour la réponse détaillée.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## Dicastère 5 : Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	500.352	Administration et corps de police	122

### Question 14

**Participation à des charges de communes : Dans le contexte du confinement, peut-on connaître les raisons qui ont poussé à devoir « préserver les effectifs » policiers et du coup à « baisser les contrôles » ?**

### Réponse

Durant la première phase de la pandémie, il convenait de préserver les effectifs au niveau des missions annexes (dont le contrôle du stationnement et les contrôles de vitesse font partie) afin d'assurer une présence accrue sur le terrain au contact de la population. Cette présence se voulait rassurante et a permis d'effectuer de nombreuses actions de prévention et de veiller au respects des dispositions fédérales et cantonales (2'378 actions en lien avec la pandémie en 2020). Durant cette période, l'entier de l'effectif, y compris l'état-major et les assistants de sécurité publique, a été mis à contribution pour patrouiller dans l'espace public.

La PRVC a également veillé à protéger son personnel durant cette première phase en séparant nos effectifs sur les deux sites de Sion et de Sierre (y compris les cadres) et en réduisant les contacts avec le public pour des missions non-essentiels (tâches annexes). Ces mesures ont été efficaces, puisque la PRVC n'a dû faire face à aucune contamination durant cette première phase.

Avec la mise en place du télétravail, la fermeture des commerces non-essentiels et les nombreuses personnes devant rester à domicile, il n'aurait pas été opportun durant cette première phase de la pandémie de verbaliser les véhicules dépassant la durée de stationnement. La poursuite des contrôles dans un contexte anxigène n'aurait d'ailleurs pas été comprises par la population. Au niveau des contrôles de vitesse qui visent principalement au niveau de la PRVC à des actions de prévention à proximité des lieux sensibles (écoles, hôpitaux, zones 20/30 km/h, EMS), la poursuite de ces derniers n'étaient non plus pas justifiés en raison de la réduction drastique de la circulation, notamment aux abords de ces établissements (fermeture des écoles, interdiction de visites dans les hôpitaux et les EMS). A noter que la PRVC a continué à verbaliser durant cette période les comportements dangereux, comme par exemple le stationnement sur les passages piétons.

Il convient de préciser que cette philosophie de travail a été adoptée par les autres polices municipales ou cantonales au niveau romand.

### Remarque de la commission

Pas de remarque particulière

**Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	<b>Fonctionnement</b>	<b>606</b>		<b>135</b>

**Question 15**

Aucune question n'a été posée par notre commission pour les comptes 2020 pour cette rubrique.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	<b>Investissements</b>	<b>602.50</b>	<b>Cours d'eau et canaux</b>	<b>213</b>

**Question 16**

**Investissements propres : Pourquoi la totalité des investissements n'a pas été réalisée ?**

**Les travaux non réalisés seront-ils effectués en 2021 ?**

**Réponse**

Une seule partie des travaux a pu être effectuée. Les travaux de la Morge n'ont pas encore débuté, les travaux de la Sionne sont au niveau de la mise à l'enquête. Seuls les travaux sur le torrent du Tsabloz-Fournaises sont en cours de réalisation.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière

## Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	<b>Fonctionnement</b>	700.331	<b>Administration</b>	150

### Question 17

**Amortissement du patrimoine administratif : En quoi le passage à un nouveau système comptable exige-t-il de nouveaux amortissements ?**

### Réponse

Le changement de plan comptable n'exige pas de nouveaux amortissements. Par contre, nous profitons de ce changement de plan comptable, et de logiciel comptable par ailleurs, pour effectuer quelques ajustements comptables et pour toiletter certaines valeurs au bilan.

Il est important de relever que les amortissements comptables supplémentaires réalisés en 2020 allègeront d'autant les prochains comptes.

Dans le cas présent, nous avons décidé d'amortir en totalité les positions « subventions vieille ville » et « subventions extra-muros ».

Sur recommandation de notre organe de révision, lesdites subventions sont d'ailleurs comptabilisées directement en fonctionnement depuis le début de cette année.

### Remarque de la commission

Pas de remarque particulière

## Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	<i>Fonctionnement</i>	852.314	<i>Parcs et jardins</i>	159

### Question 18

**Entretien de biens immobiliers : A quoi a servi le crédit supplémentaire ? Est-ce que des projets furent abandonnés ?**

### Réponse

Le crédit supplémentaire a été sollicité en avril 2020, avant d'entreprendre des travaux et avant le bouclage des comptes en fin d'année.

Il s'est avéré lors des travaux sur les fontaines que des économies ont pu être réalisées. Par ailleurs, eu égard aux chantiers traités le recours à des entreprises externes a été réduit (notamment en matière de transport de matériaux lourds).

### Remarque de la commission

Pas de remarque particulière

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	<i>Fonctionnement</i>	856.361	<i>Mobilité</i>	160

### Question 19

**Subventions accordées au canton : Quelle est la situation avec Carpostal ? Quelle est la relation financière actuelle ? Doit-on encore attendre des remboursements ?**

**Réponse**

Les relations avec Carpostal sont normales, la relation financière également. Les prestations font systématiquement et annuellement l'objet de documents contractuels.

Il n'y a pas de remboursement supplémentaire à attendre.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'agglomération, des analyses concernant la gouvernance des réseaux sont en cours en vue d'un possible transfert de la gestion du réseau des Bus séduinois par l'Agglo.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	<i>Investissements</i>	852.50	<i>Parcs et jardins</i>	230

**Question 20**

***Investissements propres : Pourquoi y a-t-il encore eu des frais d'étude en 2020 pour les serres communales et pourquoi le budget de Fr. 300'000.— n'a-t-il pas encore été utilisé ?***

**Réponse**

Le projet du nouveau centre horticole est en développement. Pour rappel il sera nécessaire de préparer le dossier pour l'autorisation de construire et d'établir les budgets relatifs à cette phase de projet.

Par ailleurs, le Conseil municipal a décidé de sursoir à l'avancement des études sur le site de Bellini en demandant un réexamen de l'implantation près de l'UTO eu égard aux derniers développements concernant le réseau de chaleur à distance.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	<i>Investissements</i>	902.50	<i>Piscines</i>	236

*Question 21*

**Investissements propres** : Que s'est-il passé à la piscine de la Sitterie suite à l'expertise du laboratoire cantonal ?

*Réponse*

A la suite de la réfection nécessaire des façades des bassins qui ont répondu aux normes en vigueur et suite aux diverses mesures et contrôles d'hygiène usuels, le laboratoire cantonal a permis l'exploitation de la piscine pour la saison suivante sans remarque, dans le cadre de l'autorisation ordinaire d'exploiter.

*Remarque de la commission*

Pas de remarque particulière

Document de travail à l'usage du Conseil général

### 3. Conclusion de la commission et vote final

La commission a analysé sous l'angle social et culturel les comptes 2020 de la ville et regrette le déficit après des années de résultats positifs.

La CSC comprend que la crise de la COVID-19 ait impacté très fortement les comptes 2020. En raison de cette situation, les acteurs socio-culturels ont grandement souffert ; en ce sens les membres de la CSC seront extrêmement vigilants face à leurs attentes et besoins.

Enfin, la baisse des recettes fiscales due à la COVID-19 et à la RFFA inquiète fortement la commission. Ceci aura forcément un impact sur les dicastères de la culture et bien entendu sur le dicastère des affaires sociales si les demandes d'aides venaient à augmenter fortement. Cette situation annonce des années à venir difficiles pour la municipalité.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses 11 membres présents, les comptes 2020 de la Municipalité de Sion.

**Le président :**

Christian Mirailès



**Le rapporteur :**

Jean-Philippe Moren



Sion, le 31 mai 2021

Document de travail à l'usage du Conseil Général

